



COMPTE-RENDU DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

21 avril 2024

Salle du Voulien La Trinité sur Mer

Mot de la Présidente

Nathalie Laureau Présidente de La Vigie souhaite la bienvenue à la soixantaine d'adhérents présents. Elle remercie de leur présence Mme Lecanuet et M. Travert, adjoints au maire de La Trinité sur Mer.

Activités de l'association

Balades Pédestres et cyclistes

Nathalie Laureau présente le bilan des randonnées pédestres et cyclistes.

Trois balades pédestres par mois, deux le dimanche et une le jeudi d'octobre à juillet, environ 17 circuits différents et jusqu'à 50 participants.

Les randonnées cyclistes ont lieu quant à elles tous les lundis de l'été au départ de l'office du tourisme à 9h. Là encore, un beau succès.

Un grand merci aux accompagnateurs, pilotes et responsables des pots.

Le 11 juillet 2023 a également vu le retour de la balade de fin de saison sur une journée avec une sortie à l'Île de Groix. Malgré un temps incertain, cette sortie à l'Île de Groix a ravi les 50 adhérents présents. Tour de l'Île commenté, pique-nique sur la plage des grands sables puis randonnée d'environ 10 km pour les plus courageux ont rythmé cette journée.

Travaux de la Compagnie des Ports du Morbihan

La Vigie est restée très vigilante sur ce dossier durant l'année 2023.

Après avoir pris connaissance de l'étude complémentaire de l'agitation du port de la Trinité qui avait été recommandée par la Commissaire enquêtrice à l'issue de l'enquête publique, la Vigie a demandé à Monsieur le préfet des résultats complémentaires pour évaluer précisément les augmentations d'agitation sur les vasières de la Vaneresse et de Gorvarech et les mesures mises en place pour réduire les risques d'envasement. A ce jour nous n'avons pas de réponses précises.

La Vigie a assisté le 23 octobre 2023 à une réunion publique organisée par La Compagnie des Ports du Morbihan concernant le projet de modernisation du Port de La Trinité. Les principes généraux et le phasage des travaux ont notamment été abordés.

A l'issue de cette présentation, La Vigie a considéré que les nouvelles orientations présentées par la CPM dans l'exécution des travaux, les modifications envisagées et leurs effets cumulés allaient entraîner des changements notables pendant la période de travaux et en phase d'exploitation par rapport à l'arrêté préfectoral donné suite à l'enquête publique.

Ces modifications sont substantielles :

- Construction d'une digue provisoire sur la vasière au sud du Mole Tabarly (apport de 8 400 tonnes de remblais)
- Elimination des sédiments dragués au Sud et au Nord du port vers Tohannic (environ 9 000 tonnes)
- Installation d'une unité de concassage sur le terreplein de la SNT pour remblayer la nouvelle cale de la SNT (environ 30 000 t) et la partie nord

Et posent des questions :

- Quelles mesures vont être mises en place pour la sécurisation de la piste provisoire (nombreux forts coefficients de marée, tempête...) ?
- Quelle modélisation des panaches turbides liés à la piste provisoire avant les travaux pour la préservation des herbiers de zostères sur la vasière ?
- Comment vont être évalués les impacts environnementaux :

Les nuisances liées à ces modifications n'ont pas été évaluées (bruit avec le concassage des 30 000 t de déblais de la digue au niveau de la SNT tout comme la gestion des eaux de brumisation et de concassage ainsi que le trafic routier en augmentation significatif (produits concassés vers terre-plein nord et transport des sédiments dragués vers Vannes).

Toutes ces remarques ont été adressées à Monsieur le préfet par un courrier en date du 6 novembre 2023.

Par ailleurs La Vigie a également envoyé son analyse du dossier de porter à connaissance. A ce jour, il n'y a pas de réponses aux questions posées dans notre document envoyé le 5 février dernier mais l'arrêté préfectoral portant prescriptions complémentaires relatives aux travaux de modernisation du port de la Trinité-sur-Mer a été publié le 16 février 2024.

Enfin La Vigie s'est vu refuser sa demande d'intégrer le comité de suivi des travaux dans lequel siègent la CPM, la Mairie, la SNT et l'Association des Plaisanciers de La Trinité sur mer (malgré le soutien de cette dernière).

C'est un manque de transparence et de communication !!!!

Projet de transformation de l'unité d'incinération d'ordures ménagères (UIOM) de Plouharnel en une Unité de Valorisation Energétique (UVE)

En préambule, Bertrand Ravary indique que la Communauté de communes Auray Quiberon Terre Atlantique (AQTA) exerce la compétence de gestion des Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) (collecte et traitement) sur les 24 communes qui constituent l'EPCI. La problématique « déchets » est très complexe et concerne les ordures ménagères résiduelles (OMr) autrement dit ce que nous mettons dans nos poubelles noires, jaunes et vertes, auxquelles s'ajoutent la collecte du verre et du papier et les déchets collectés en déchèterie.

Les déchets assimilés désignent quant à eux les déchets collectés par le service public, et qui ne proviennent pas d'un ménage (exemples : école, boulangerie, bibliothèque...), mais sont semblables en nature et en quantité à des déchets produits par des ménages.

En 2023, près de 87 883 t de déchets dont 54 199 t en provenance des déchèteries ont été collectés sur AQTA.

S'agissant du projet de transformation de l'unité d'incinération d'ordures ménagères (UIOM) en une Unité de Valorisation Energétique (UVE) Bertrand Ravary rappelle que le Président d'AQTA a annoncé en novembre 2022 par voie de presse le remplacement de l'incinérateur de Plouharnel par une UVE alors que sa fermeture était programmée depuis de nombreuses années.

Cette décision a surpris La Vigie et les associations membres des différentes commissions consultatives d'AQTA car cette éventualité n'avait jamais été évoquée.

Le scenario retenu pour cette UVE prévoit une capacité d'incinération de 45 000 t de déchets, un investissement de 70 M€ alors qu'aujourd'hui l'incinérateur de Plouharnel ne consomme que 30 000 t de déchets.

Les associations « Alors on se bouge », « Eau et Rivières de Bretagne 56 », « La Vigie », « Zero Waste Pays d'Auray » et « le Dolmen des

Possibles », soucieuses des enjeux environnementaux et de l'urgence climatique, se sont donc constituées en collectif pour analyser la situation de la problématique des déchets et apporter un autre regard sur ce dossier (voir le site : <https://www.dechetsauray.org/>)

Pour La Vigie,

- la politique de réduction des déchets d'AQTA vient de démarrer et n'a pas encore porté tous ses fruits. Comment dans ce contexte calibrer un nouvel incinérateur ? Le volume d'ordures ménagères a baissé de 3 300 t entre 2022 et 2023. (23 000t contre 19 700t) ;
- 81% du contenu de notre poubelle noire pourrait être recyclé ou composté. La marge de progrès est considérable et les simulations montrent qu'avec un tri parfait en 2035, il ne resterait pas 17 500t mais 4 300t à incinérer !!
- L'instauration d'une redevance incitative devrait permettre de mieux trier, et partout où celle-ci a été instaurée les volumes de déchets ont été diminués ;
- Mieux maîtriser les dépôts en déchèterie est essentielle (11 570 t de tout venuant en 2022 soit 4 fois plus de tout venuant par habitant dans les déchèteries d'AQTA que la moyenne française) ;
- Les « conséquences » du tourisme (8% des déchets proviennent des campings) doivent être intégrées à la réflexion en impliquant les élus et les services d'AQTA concernés.

En conclusion Bertrand Ravary considère qu'il est nécessaire de changer notre façon de voir et d'appréhender cette problématique qui coûte tout de même bientôt 19M€ / an !!!!

Cale de Kerisper et Kernivilit

Nathalie Laureau, indique que ce sujet est suivi par un collectif de plusieurs associations (Dasson St Philibert, APRC, APTM, Association des riverains de Kernivilit et les Amis du passage).

Etienne Semichon, Président de Dasson et

membre de La Vigie souligne que le dialogue avec AQTA sur ce sujet est difficile. Plusieurs réunions se sont déroulées mais à chaque fois en absence des élus ce qui est regrettable.

AQTA en charge de la cale de Kerisper en a confié la gestion par concession de service public à la Compagnie des Ports du Morbihan. Cette dernière a délivré une Autorisation d'Occupation Temporaire du domaine public à la société Seaway (transport maritime) pour l'exploiter.

Pour les associations, les installations de la cale de Kerisper ne sont pas adaptées à un tel trafic. Il est également indispensable de prendre en compte l'exploitation de l'anse de Kernivilit. Celle-ci est transformée en zone complémentaire de la cale de Kérisper alors que ce n'est pas une cale de transport maritime mais un terrain sous statut d'Autorisation d'Exploitation de Cultures Marines attribué à l'ostréiculteur « Quick and Sea », dont le responsable est le même que celui de l'entreprise Seaway.

Les questions restent nombreuses (comment atteindre une exploitation respectueuse de l'environnement maritime, terrestre et du voisinage ? quels moyens de contrôle des activités ? (Tonnage, respect des conditions d'utilisation de l'AOT, Présence du Men du...)) et sont sans réponses précises.

Les associations souhaitent également étudier le cahier des charges de l'analyse des risques terrestres et maritimes prévus par AQTA.

La recherche d'une solution alternative à la cale de Kerisper pour la desserte « marchandises » des îles a également été demandée.

Une nouvelle rencontre AQTA - Collectif d'associations devrait avoir lieu avec fin mai en présence de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM) du Morbihan, la présence d'élus d'AQTA étant cette fois ci annoncée.

Servitude de Passage des Piétons Littoral (SPPL)

Nathalie Laureau indique que La Vigie a émis un avis favorable lors de l'enquête publique portant sur le projet de modification et suspension de passage des piétons le long du littoral de la rivière de Crach en raison notamment :

- Des études environnementales complètes (paysagère, faune, flore)
- De la prise en compte des espèces à protéger à l'exemple :
 - du marais de Lozerec ,
 - De la préservation des asphodèles et arbousiers
 - du passage sur les digues pour protéger les loutres,
 - du recul du tracé pour protéger les espèces d'oiseaux dans la baie de Saint Jean et Kervilor
- Du contournement des chantiers ostréicoles en activité
- Parce que 88% du linéaire est modifié ou suspendu sur les 17 km.

La Vigie a également proposé quelques pistes de réflexion notamment :

- La création d'une ou deux antennes pour un accès à tous à l'anse de Kervilor;
- La nécessité de recul du tracé pour la prise en compte de la présence de reposoirs de bernaches à marée haute dans la baie de Saint Jean ;
- Le maintien du passage sur les digues de Béquerel et Kergoch pour préserver les habitats des loutres ;
- Le refus du contournement de Kergurione.

D'une manière générale, la Vigie a souhaité qu'une attention particulière soit apportée à la :

- Conservation de la rusticité de la servitude pour assurer la meilleure intégration possible et une réelle prise en compte des milieux naturels,
- Bonne canalisation de la servitude et l'obligation de tenir les chiens en laisse afin de limiter le dérangement des oiseaux et des mammifères
- Limitation le plus possible des travaux et une bonne définition des périodes d'aménagements pour réduire leurs impacts sur la biodiversité,
- Réflexion sur la présence de toilettes sèches et de distributeurs de sacs à déjection canine sur certains points,
- Mise en place d'éco-compteurs pour étudier la fréquentation, voire évaluer l'impact de la fréquentation sur la biodiversité (site atelier)
- Réflexion concernant l'organisation de manifestations sportives sur la servitude afin

d'éviter son érosion et sa dégradation comme cela a été identifié dans le golfe du Morbihan,

- Sensibilisation du public à la richesse de la biodiversité de la rivière et son patrimoine culturel. Cette servitude sera l'occasion de faire découvrir ou redécouvrir l'histoire de l'ostréiculture dans la rivière. L'ostréiculture est son ADN et elle a connu ses heures de gloire avec la présence de nombreux gisements naturels d'huitres plates au XIXème siècle.

Nathalie Laureau précise que les adhérents ont été destinataires des principaux arguments de La Vigie, que l'avis complet était consultable sur le site internet de La Vigie et que la version complète de l'avis a été adressé aux adhérents qui le souhaitaient.

Marc Noyelle (Président de l'Association de Protection de la Rivière de Crach), mais également membre de La Vigie, fait part de ses divergences avec l'avis de La Vigie. Il présente ses propositions reprises dans l'avis de son association.

Synthèse des autres dossiers

« Ma rivière est belle »

Nathalie Laureau rappelle que cette opération de Valorisation et aménagement côtier des rives Trinitaines de la rivière de Crach a été lancée en 2022 dans le cadre de l'appel à projet citoyen de la commune de La Trinité sur mer.

Fin 2023, 8 chantiers citoyens sur les 10 prévus ont été réalisés. Mais le conseil d'administration de La vigie a souhaité que les 2 chantiers citoyens prévus en fin d'année 2023 soient reportés.

En effet, un des objectifs était de profiter de ces chantiers pour relancer les réflexions sur la continuité des itinéraires piétons et notamment la future servitude de passage des piétons le long du Littoral (SPPL) à la Trinité sur mer.

Les derniers chantiers prévus, le long des rives trinitaines, ne sont accessibles actuellement que par des chemins privés. Et bien que La Vigie ait obtenu l'autorisation de passer, il lui paraît difficile de restaurer et valoriser des secteurs dont elle ne sait pas s'ils seront ouverts à tous.

« Ma baie est belle »

Le 10 juin 2023, à l'initiative de La Vigie, en collaboration avec les ostréiculteurs et le club subaquatique Alréen, une dizaine de plongeurs, autant de bénévoles, quatre ostréiculteurs et une barge ont été mobilisés le 10 juin pour une opération de nettoyage d'un parc ostréicole de la baie de Quiberon.

Commissions Consultative des services publics locaux (CCSPL)

La Vigie participe à 2 Commissions d'AQTA :

- La Commission Consultative des Services Publics Locaux ;
- La Commission Consultative d'Élaboration et de Suivi du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés.

Dans le cadre de la première commission ont été examinés les dossiers relatifs à la Qualité et au Prix de l'Eau et de l'Assainissement, le rapport sur les déchets ménagers et assimilés, la délégation pour l'office du Tourisme, celles pour le Golf de Ploemel, la Cale de Kérisper et l'Accueil petite enfance.

Les comptes rendus de ces réunions sont présentés succinctement par Jacques Gérard. Il précise que La Vigie aborde les sujets présentés sous l'angle environnement / développement durable mais le volet financier ne peut pas être occulté sur certains dossiers (Eau, Assainissement, Déchets).

Il en a été ainsi en début d'année 2024 pour le choix du mode de gestion des parkings de la gare d'Auray pour lequel La Vigie a souhaité que soit conservée la gratuité du parking pour les habitants de la communauté de commune jusqu'à ce que les modes de transports fiables, favorisant et facilitant les déplacements alternatifs à la voiture aient été totalement mis en place. En effet, La Vigie, est favorable au développement et à l'utilisation des transports en commun, mais force est de constater que sur notre territoire l'offre est insuffisante et avec le plan de transport actuel La Vigie fait le constat qu'une voiture est nécessaire pour se rendre à la gare.

Huîtres du 15 aout,

Le succès est toujours au rendez-vous ! 1400 huîtres ouvertes, près de 200 verres de boissons servis et 220 tranches de pains coupées !!! Merci à tous les adhérents qui ont aidés à la réussite de cette journée.

Participations diverses :

A noter également la participation de La Vigie au Forum des associations, au Conseil Citoyen Petit Patrimoine Bâti, au dossier de classement UNESCO et à la Commission de suivi de l'incinérateur de Plouharnel.

Conférences

Deux conférences et à chaque fois un beau succès !!

L'une le lundi 7 aout 2023 par Patrick Philippon de Bretagne Vivante avec comme thème « *La biodiversité, ça vous parle ? La biodiversité, tout le monde en parle, elle s'infiltra partout mais qu'en sait-on ? On m'a aussi dit que notre santé dépendait d'elle ! ?* ».

La seconde s'est déroulée le 13 octobre 2023 par Ronan Le Delezir, Président de la Commission Locale de l'Eau avec comme thème « *L'eau dans tous ses états* » « *d'où vient-elle ? par où passe-t-elle ? Qui la gère qui paye quoi ?* ».

Communication

Armelle Golivet rappelle les différents vecteurs de communication que sont le site internet (<https://lavigie-latrinitesurmer.fr/fr/>) ou la page Facebook

(<https://www.facebook.com/lavigielatrinitesurmer>).

S'agissant de la Revue n°49 de La Vigie elle adresse un grand merci aux contributeurs. C'est aujourd'hui que la revue n°50 de La Vigie se prépare et elle invite tous ceux qui souhaitent collaborer à se signaler par mail à notre adresse : lavigieltsm@gmail.com. La Trinité, son histoire et ses habitants, l'environnement, la pêche à pied, un point de vue sur un sujet, n'hésitez pas : à vos crayons !!

Perspectives 2024-2025

Nathalie Laureau présente et commente les perspectives pour l'année à venir en mettant en évidence :

Les Activités

- Balade de fin de saison à définir en juillet;
- Reprise des randonnées cyclistes cet été ;
- Projet de nettoyage en plongée de la Baie de Quiberon le 15 juin (*finalement repoussé en septembre en raison des conditions météo*)
- Huîtres du 24 aout dans le cadre des « puces de mer » organisées par les commerçants;
- Nouvel appel à projet « je découvre La Trinité sur mer » sur une application numérique gratuite pour tous Baludik ;
- Activités d'observations et d'acquisition de connaissances : réseau littorea...

Les dossiers à suivre

- Relations avec AQTA : commission, mobilité douce, déchets, incinérateur....
- Dossiers inter associations : eau, Unesco, Cale de Kerisper
- Dossiers travaux avec la commune et les modifications du PLU.

La Communication

- Revue n°50

Quitus au Conseil

Ayant pris connaissance du Rapport Moral, l'Assemblée en donne quitus au Conseil d'Administration à la majorité des voix (une abstention)

Bilan Financier

Philippe PERRIN HOUDON, notre Trésorier, présente les comptes de l'association au 31 décembre 2023 (document en fin de compte rendu). Il signale le don de l'Ecole Notre Dame, les enfants ayant choisi notre association pour leur opération « bol de riz ». Pour les en remercier, Nathalie Laureau a organisé pour eux une sortie de découverte de l'estran.

Ayant pris connaissance de l'exposé des comptes, l'Assemblée en donne quitus au Trésorier à l'unanimité.

Renouvellement du Conseil d'Administration

Nathalie Laureau indique que deux

adhérents ont fait part de leur candidature Véronique d'omezon et François Lesne.

Sont élus à l'unanimité

François BILLET
Claudine FONTANA
Armelle GOLIVET GALPIN
Nathalie LAUREAU
François LESNE
Philippe PERRIN HOUDON

Jean Claude FAVERIS
Jacques GERARD
Isabelle GONZALES
Jean LE ROUZIC
Véronique d'OMEZON
Bertrand RAVARY

Avant de clore cette réunion, Nathalie Laureau souhaite que l'assemblée ait une pensée pour nos amis disparus, Jacques SEGUIN, Annick LE LAMER et Yves CUDENNEC.

LA VIGIE BILAN FINANCIER Du 1 er Janvier 2023 au 31 décembre 2023		
Ressources	Dépenses	
Adhésions	3120,00	Frais d'éditions 1860,80
Revue La Vigie (adhésion)	1165,00	Assurance 313,31
Vente Livres	384,00	Ma rivière est belle 1324,54
Manifestations, Huîtres 15 aout.	2164,30	Pots 551,22
Sortie Groix	1809,50	Cotisations associations 113,00
Remboursement Mairie (chantier)	1073,44	Frais de poste, Bque Postale 78,96
Don école Notre-Dame	338,00	Huîtres 15 aout 994,77
		Sortie Groix 1809,50
		Frais avocat 1200,00
		Divers 971,93
Total	10054,24	Total 9218,03
		résultat positif de l'exercice 836,21
Trésorerie au 31/12/2023		
Banque Postale	1779,60	
CIC	2213,96	
Caisse	299,65	
Placements	26111,45	au cours de l'exercice 2023, la Vigie a enregistré 295 adhésions
dont intérêts reçus : 740,00		
total trésorerie	30404,66	La cotisation reste fixée à 15 € (avec revue) pour les membres actifs (10€ pour le conjoint)

Post Réunion le Conseil d'Administration réuni le 6 mai 2024 a composé son bureau :

*Nathalie Laureau, Présidente
Bertrand Ravary, Vice-président
Philippe Perrin Houdon, Trésorier
François Billet, Trésorier adjoint
Jacques Gérard, Secrétaire
Isabelle Gonzales, Secrétaire Adjointe*

Conformément aux nouveaux statuts, il a fixé par tirage au sort la durée des mandats des administrateurs

Sont élus pour 3ans : Nathalie Laureau, Bertrand Ravary, Véronique d'omezon, Philippe Perrin Houdon

Sont élus pour 2 ans :Jacques Gerard, Isabelle Gonzales, Jean Claude Faveris, Claudine Fontana

Sont élus pour 1 an : Jean Le Rouzic, Francois Lesne, Francois Billet, Armelle Golivet